

## Quelles langues sont disponibles ?

Outre les langues courantes du pays, les médiateurs parlent une ou plusieurs des langues suivantes :

albanais	filipino	polonais
arabe	grec	portugais
arménien	hindi	roumain
bengali	hongrois	russe
bosnien-croate-	italien	slovaque
monténégrin-serbe	japonais	somalien
bulgare	kurde - kurmanji	tchèque
chinois	kurde - sorani	thaïlandais
chinois cantonais	mancagne	tigrigna
coréen	népalais	turc
créole - Cap-Vert	ourdou	ukrainien
créole - Guinée Bissau	penjabi	vietnamien
espagnol	persan/dari	wolof

Pour davantage de renseignements, veuillez contacter le Service de l'intégration et de l'accueil scolaires (SIA).

Tél. : +352 247 - 76570

Email : mediateurs@men.lu



Vous pouvez effectuer une demande à l'aide du formulaire en ligne disponible sous le lien suivant :

<https://portal.education.lu/sia/Médiateurs>



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

## LES MÉDIATEURS INTERCULTURELS

*En tant qu'enseignant, parent, élève ou personne faisant partie du personnel psycho-socio-éducatif ou de tout autre service dans le cadre scolaire vous pouvez bénéficier de l'aide d'un médiateur interculturel mis à disposition par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.*

## Qu'est-ce qu'un médiateur interculturel ?

Le médiateur interculturel est une personne ressource assurant le rôle de passerelle entre les cultures. Il facilite la communication et la compréhension entre les professionnels de l'éducation et les élèves ainsi qu'à leurs parents ne parlant pas une des langues du pays. Il travaille avant tout dans l'intérêt de l'enfant.



## Quel est son rôle ?

Les tâches du médiateur consistent à :

- faciliter l'accueil scolaire et rassurer l'élève lors du premier contact avec l'école ;
- fournir aux parents des informations sur le système scolaire luxembourgeois et les activités parascolaires ;
- aider à établir un bilan scolaire des élèves ;
- informer le personnel des écoles de l'enseignement fondamental et secondaire sur le système scolaire d'origine de l'élève ;
- traduire oralement ou par écrit des informations à l'intention des parents d'élèves ou de l'enseignant, notamment lors de réunions avec les parents ;
- aider à trouver des solutions en cas de désaccord ; travailler en partenariat et accompagner l'élève au besoin.

## Comment faire appel à un médiateur ?

À l'aide du formulaire suivant :



Les élèves et parents d'élèves qui n'ont pas accès à l'internet ou qui, pour des raisons linguistiques, ne peuvent pas demander de médiation par le biais du formulaire, peuvent contacter directement le SIA ou un médiateur qu'ils connaissent et qui se chargera de remplir le formulaire à leur place.

## Quand peut-on faire appel à un médiateur ?

Les cas suivants peuvent motiver une demande :

- aide au premier accueil en classe ;
- conseil de classe, de discipline ;
- entretien (téléphonique, Teams, etc.) avec l'élève et/ou les parents ;
- excursion scolaire (autorisation exceptionnelle)
- inscription scolaire ;
- intervention en classe soit ponctuelle, soit régulière\* ;
- observation de la langue première (avec le logopède) ;
- réunion information pour parents d'élèves ;
- tests (d'orientation au sein du SIA, psychologique, etc.) ;
- traduction de documents scolaires ;
- visite auprès de la médecine scolaire.

\*L'intervention régulière consiste en la présence d'un médiateur interculturel en classe à intervalles réguliers (au maximum une fois deux heures par semaine), sur demande de l'enseignant ou d'un autre acteur scolaire. L'objectif est de faciliter l'intégration d'un élève primo-arrivant.